



DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260429-D_2026_04_590-DE



SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Date de la convocation
14/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
23

Membres représentés
06

Membres
absents/excusés

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Eric GUIBON, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Frédérique PLET, Jean-Pierre RAMU, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN, Olivier DEVILLERS
Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Robert DORIGO donne pouvoir à Mme Corinne FROMENTIN
Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER
Frédéric LEGUAY donne pouvoir à Mme Claire MIGNET
Anne CHELLÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET
Salima TIDDARI donne pouvoir à Delphine DELANNOY
Marie-Laure BITZ donne pouvoir à Géraldine SKRYNSKI

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-592

VENTE D'UN LOT-LOTISSEMENT COMMUNAL-LE VERGER

Vu l'article L.2122-21 et L.2141-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L.442-1 à L.442-14 du code de l'urbanisme,
Vu la délibération n°D2022-01-005 du 26 janvier 2022 portant création d'un budget annexe pour le lotissement « Le Verger »,
Vu le permis d'aménager n°080 685 24 R0002 autorisé le 24 juin 2024,
Vu le permis d'aménager modificatif n°080 685 24 R000 -M01 autorisé le 18 novembre 2025,
Vu l'offre d'achat pour le lot 01 en du 18 avril 2026 transmise par Monsieur et Madame MOUMEN, domiciliés à MOISLAINS (Somme), d'un montant de 28 730.00€ annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération

- d'inscrire la recette correspondante au budget annexe « Lotissement-rue de Montdidier »

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 30/04/2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

la Somme le : 30/04/2026

ID : 080-218006450-20260429-D_2026_04_590-DE

Berger
Levisault

Enregistrée à la préfecture de
Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

